





Délégation Territoriale

Le délégué territorial

à

Monsieur le Maire

IXVILLE

Service émetteur : Unité santé environnement

Affaire suivie par :
Courriel :

Téléphone :
Télécopie :

Date : 1^{er} avril 2010

Objet : Prévention du risque légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire

Monsieur le Maire,

L'arrêté ministériel du 1^{er} février 2010, relatif à la prévention des légionelloses, fixe les prescriptions applicables aux installations collectives de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Il rend obligatoire une surveillance régulière de ces installations reposant sur des mesures de la température de l'eau chaude sanitaire, la recherche de légionelles dans les réseaux et la traçabilité des opérations de surveillance et de maintenance.

J'attire votre attention sur le fait que les dispositions du présent arrêté s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les établissements recevant du public, de types hôtels, résidences de tourisme, et campings.

Les prélèvements d'eau et les analyses de légionelles devront être réalisés par un laboratoire accrédité pour le paramètre légionelles. Les fréquences minimales relatives aux analyses et suivi de la température de l'eau chaude sanitaire sont notifiées dans l'annexe 2 du présent arrêté.

Mes services restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le délégué territorial

M.YYYY

P.J. : 1

ARS –délégation territoriale xxx